



Retraites complémentaires : la revalorisation Agirc-Arrco sera inférieure à l'inflation



L'Agirc-Arrco a tranché. La revalorisation prochaine des retraites complémentaires des salariés du privé sera bien sous-indexée par rapport à l'inflation. Un manque à gagner pour les retraités.

La menace d'une sous-revalorisation des retraites complémentaires de l'Agirc-Arrco planait déjà depuis cet été. C'est désormais certain, les pensions seront revalorisées à 1%, soit 0,5% en dessous de l'inflation actuelle.

Si la revalorisation annuelle des pensions complémentaires des salariés du privé prévoyait à l'origine de l'ajout ou le retrait de 0,2% par rapport à l'inflation, un avenant proposé en juillet à l'accord national interprofessionnel (ANI) de l'Agirc-Arrco a permis de ramener ce taux de 0,2% à 0,5%. Un dispositif permettant à l'Agirc-Arrco de préserver son niveau de réserves après la crise sanitaire.

Une perte de pouvoir d'achat de plusieurs dizaines d'euros par an pour les retraités du privé
« Cette sous-indexation résulte d'une obligation d'équilibre financier, qui pèse sur le régime complémentaire des salariés du privé. Face au vieillissement de la population, on doit agir. Diminuer les pensions des retraités est un des leviers du trio infernal : augmentation des cotisations, recul de l'âge de départ, diminution des pensions » commente Valérie Batigne, fondatrice et Présidente de l'expert retraite Sapiendo. La société a également calculé le manque à gagner en pouvoir d'achat des retraités du privé depuis 10 ans et affirme



[Visualiser l'article](#)

que **les revalorisations des pensions de retraite Agirc-Arrco sont près de deux fois plus faibles que l'inflation** .

Ainsi, les revalorisations des pensions **sont inférieures à l'augmentation des prix de 42,22% pour les non-cadres et 44,31% pour les cadres, représentant respectivement une perte financière sur la partie complémentaire de 3,70% et 3,99%**. En effet, en 2011, 1000 points de retraite Arrco donnaient droit à une pension de 1213,50 euros pour les non-cadres et 423,30 pour les cadres, or en 2021, ces mêmes 1000 points donnent une pension de 1284,10 euros pour les non-cadres et 446,60 euros pour les cadres, soit une augmentation respective de 5,71% et 5,5%. Alors que parallèlement, l'inflation a progressé de 9,88 %.

Si les pensions avaient suivi l'inflation, ces montants auraient été de 1333,44 euros pour les non-cadres et 465,14 euros pour les cadres, alors qu'ils sont respectivement de 1284,10 euros et 446,60 euros.

Un manque à gagner d'autant plus important que la retraite complémentaire peut représenter jusqu'à deux tiers de la pension totale des cadres, ingénieurs et autres techniciens comme le souligne Sapiendo.